



MARCQ-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

929 Avenue de la République
59700 MARCQ-EN-BARŒUL

REGLEMENT DES ETUDES

Préambule

Le conservatoire de Marcq-en-Barœul propose 3 cursus de formation artistique : cursus Instrumental, cursus Danse et cursus Art Dramatique.

I - CURSUS INSTRUMENTAL

Le conservatoire de Marcq-en-Barœul propose à ses élèves un choix important de classes instrumentales dès la première ou deuxième année de formation musicale (deuxième année obligatoirement pour le piano et la guitare), L'initiation à certains instruments peut débiter dès l'âge de six ans pour certains instruments et par session de 8 semaines.

Disciplines enseignées : flûte traversière, flûte à bec, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, trombone, tuba, cor, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse à cordes, piano, guitare, guitare électrique, guitare basse, accordéon, percussion, batterie (pour les élèves ayant obtenu une fin de premier cycle en percussion), musiques actuelles, chant jazz.

1°) EVEIL MUSICAL

Le conservatoire propose un parcours d'éveil musical sur 2 ans à partir de 5 ans. Il est encadré par un professeur diplômé. Ce cours permet aux enfants une découverte sensorielle de la musique par des jeux et une pratique instrumentale de base (petites percussions, tubes sonores, xylophones, instruments à cordes etc..).

2°) FORMATION MUSICALE

La formation musicale donne aux élèves les moyens de maîtriser la lecture et la compréhension d'un texte musical. Les cours de formation musicale sont obligatoires jusqu'à la fin du deuxième cycle. Ensuite elle est vivement conseillée.

Elle s'articule en trois cycles :

- **Un premier cycle** accessible aux enfants ayant effectué leur CP. Ce cycle de quatre années - 1C1, 1C2, 1C3 et 1C4 - qui peut aussi se faire en trois ou six ans (durée maximale).

Evaluation : 2 examens par an (janvier et avril)

- **Un second cycle** de trois années - 2C1, 2C2 et 2C3 - qui peut aussi se faire en quatre ou cinq ans (durée maximale). Suite à l'obtention de la fin du 2ème cycle, l'élève peut choisir : suivre les cours de 3ème cycle ou interrompre la formation musicale.

Evaluation : 2 examens par an (janvier et avril)

- **Un troisième cycle** de deux années - 3C1 et 3C2 - clôt les études de formation musicale et est récompensé par l'obtention du diplôme de fin d'études de formation musicale.

3°) FORMATION INSTRUMENTALE

- **Année probatoire** : pas d'évaluation, année d'initiation, découverte de l'instrument - 1C0 -
- **1er cycle** en quatre années : objectif : obtention certificat de fin de 1^{er} cycle - 1C1, 1C2, 1C3 -1C4 -

Evaluation :

Contrôle continu pour les 3 premières années.

Fin de 4ème année : examen public de fin de premier cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3ème année.

Epreuves :

Un morceau imposé attestant du niveau de fin de cycle.

Un morceau au choix permettant à l'élève de mettre en valeur ses préférences musicales.

Une épreuve libre (non notée) permettant de découvrir la personnalité artistique de l'élève et de lui offrir une démarche créative.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin de 1^{er} cycle, avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou *félicitations* du jury

Lorsque l'élève n'a pas les acquis suffisants pour être admis en 2ème cycle, il est autorisé à rester en 1^{er} cycle et à se représenter en fin de 5ème année (durée maximale).

Lorsque l'élève échoue à l'issue de la cinquième année, en application du schéma directeur national, il est réorienté vers une autre discipline artistique, excepté vers le piano et la guitare.

- **2ème cycle** en quatre années : objectif : obtention de fin de 2ème cycle - 2C1, 2C2, 2C3, 2C4 -

Evaluation :

Contrôle continu pour les 3 premières années.

Fin de 4ème année : examen public de fin de deuxième cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3ème année.

Epreuves :

Un morceau imposé attestant du niveau de fin de cycle.

Un morceau au choix permettant à l'élève de mettre en valeur ses préférences musicales.

Une épreuve libre (non notée) permettant de découvrir la personnalité artistique de l'élève et de lui offrir une démarche créative.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin de 2ème cycle, avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

Lorsque l'élève n'a pas les acquis suffisants pour être admis en 3ème cycle, il est autorisé à rester en 2ème cycle et à se représenter en fin de 5ème année (durée maximale) ou à choisir l'orientation vers la formation « continuée ».

- **3ème cycle « traditionnel »** en quatre années : objectif : obtention du diplôme de fin d'études musicales (CEM) - 3C1, 3C2, 3C3, 3C4 -

Evaluation :

Contrôle continu pour les 3 premières années.

Fin de 4ème année : examen public de fin de troisième cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3ème année.

Epreuves :

Un morceau imposé attestant du niveau de fin de cycle.

Un morceau au choix permettant à l'élève de mettre en valeur ses préférences musicales.

Une épreuve de musique de chambre.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin d'études musicales (CEM), avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

Lorsque l'élève n'a pas les acquis suffisants pour l'obtention du CEM il est autorisé à rester en 3ème cycle et à se représenter en fin de 5ème année (durée maximale).

Tout candidat absent de manière non justifiée à un examen de fin de cycle sera considéré comme démissionnaire.

- **3ème cycle « formation continuée »** (2 années maximum)

Le candidat est admis sur lettre de motivation et après décision du conseil pédagogique. Ce cycle concerne les élèves n'ayant pas obtenu la validation de fin de 2ème cycle à l'issue des 5 années. Il leur permet de participer aux orchestres et aux évènements organisés par le conservatoire. Ces élèves ne bénéficieront pas de cours individuels sauf si besoin pour la préparation d'évènements. Ils seront intégrés dans les cours collectifs et les partielles d'orchestre. Les évaluations auront lieu lors des auditions ou concerts publics.

- **Perfectionnement** (2 années maximum)

Cette possibilité est offerte aux candidats qui désirent s'orienter vers une voie de professionnalisation.

4°) PRATIQUES COLLECTIVES OBLIGATOIRES

Dès la première année de pratique instrumentale, les élèves doivent participer à la chorale pendant 2 ans.

Dès le 1C2 instrumental (3^{ème} année de pratique), ils doivent participer à un orchestre ou autre pratique collective.

Sont proposés :

- Un orchestre à cordes Poussy (1C2 à 1C4)
- Un orchestre à cordes Intermezzo (1C4 à 2C2)
- Un orchestre à cordes Andantino : (2C3 et plus)
- Un orchestre à vents Piccolo (1C2 à 1C4)
- Un orchestre à vents Harmonie Cadets (1C4 à 2C2)
- Un orchestre à vents Harmonie Juniors (2C3 et plus)
- Un orchestre de musique baroque (à partir du 2C2)
- Un ensemble de guitares (1^{er} et 2^{ème} cycles)
- Un ensemble de guitares (3^{ème} cycle)
- Un atelier musiques actuelles 1^{er} niveau
- Un atelier musiques actuelles 2^{ème} niveau
- La chanterie (admission sur test, à partir de 9 ans).

II – CURSUS DANSE

La formation musicale n'est pas obligatoire dans ce cursus mais elle est vivement conseillée.

- **2 années d'initiation**
- **1er cycle** en quatre années : objectif : obtention certificat de fin de 1^{er} cycle

Evaluation :

Contrôle continu pour les 3 premières années.

Fin de 4ème année : examen public de fin de premier cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3ème année.

Epreuves individuelles :

Des variations attestant du niveau de fin de cycle.

Une improvisation sur une musique imposée.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin de 1er cycle, avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury

Lorsque l'élève échoue à l'issue de la cinquième année, en application du schéma directeur national, il est réorienté vers une autre discipline artistique.

- **2ème cycle** en quatre années : objectif : obtention de fin de 2ème cycle

Evaluation :

Contrôle continu pour les 3 premières années.

Fin de 4ème année : examen public de fin de deuxième cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3ème année.

Epreuves individuelles :

Des variations attestant du niveau de fin de cycle.

Une improvisation sur une musique imposée.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin de 2ème cycle, avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

- **3ème cycle** en quatre années : objectif obtention du diplôme de fin d'études chorégraphiques

Evaluation :

Contrôle continu pour les 3 premières années.

Fin de 4ème année : examen public de fin de troisième cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 3ème année.

Epreuves :

Des variations.

Une interprétation libre créée par le candidat sur une musique de son choix

Un dossier sur un sujet libre (chorégraphie, œuvre, compositeur, biographie d'un danseur...).

Récompenses :

Obtention du certificat de fin d'études chorégraphiques (CEC), avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

Tout candidat absent de manière non justifiée à un examen de fin de cycle sera considéré comme démissionnaire.

- **Perfectionnement** (2 années maximum)

Cette possibilité est offerte aux candidats qui désirent s'orienter vers une voie de professionnalisation.

III – **CURSUS ART DRAMATIQUE** (à partir de 10 ans sur test d'admission)

- **1er cycle** en trois années : objectif : obtention certificat de fin de 1^{er} cycle

Evaluation :

Contrôle continu pour les 2 premières années ;

Fin de 3^{ème} année : examen public de fin de premier cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 2^{ème} année.

Epreuves :

Un extrait d'une scène de théâtre travaillée en cours.

Une lecture à vue.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin de 1^{er} cycle, avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

- **2ème cycle** en trois années : objectif : obtention de fin de 2^{ème} cycle

Evaluation :

Contrôle continu pour les 2 premières années.

Fin de 3^{ème} année : examen public de fin de deuxième cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 2^{ème} année.

Epreuves :

Un extrait d'une scène de théâtre travaillée en cours.

Un extrait d'une scène de théâtre travaillé seul(e).

Une lecture à vue.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin de 2ème cycle, avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

- **3ème cycle** en trois années : objectif obtention du diplôme de fin d'études d'Art Dramatique

Evaluation :

Contrôle continu pour les 2 premières années.

Fin de 3ème année : examen public de fin de troisième cycle devant membres de jurys professionnels extérieurs au conservatoire.

Exceptionnellement et sur décision du professeur, certains élèves peuvent se présenter en fin de 2ème année.

Epreuves :

Un extrait d'une scène de théâtre travaillée en cours.

Un extrait d'une scène de théâtre travaillé seul(e).

Une lecture à vue.

Récompenses :

Obtention du certificat de fin d'études d'Art Dramatique (CEAD), avec éventuellement mention Bien, Très Bien ou félicitations du jury.

Tout candidat absent de manière non justifiée à un examen de fin de cycle sera considéré comme démissionnaire.

- **Perfectionnement** (2 années maximum) :

Cette possibilité est offerte aux candidats qui désirent s'orienter vers une voie de professionnalisation.

Concerts et prestations diverses

Tout au long de sa scolarité, chaque élève est appelé à se produire seul ou en collectif, lors des différents spectacles ou auditions programmés durant l'année dans le cadre des classes instrumentales, de danse ou d'art dramatique.

Les élèves s'engagent à participer à ces événements organisés par le conservatoire entre novembre et juin. Toute absence non justifiée lors d'une prestation sera sanctionnée lors des examens de fin de cycle.